

MENTIONS LEGALES

GRUPE D'ETUDE DES CETACES DU COTENTIN (GECC)

<http://www.obsenmer.org>

Il est recommandé au GECC de présenter le modèle de mentions légales suivant sur toutes les pages éditées par le site Internet :

« Le présent site Internet <http://www.obsenmer.org> est édité et exploité par le GROUPE D'ETUDE DES CETACES DU COTENTIN (GECC) – Association déclarée, SIREN n°418259479, sise Place des Justes 50130 Cherbourg-en Cotentin.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.33.10.22.50 ou par courrier électronique à l'adresse gecc@hotmail.fr.

Le directeur de la publication est Monsieur François GALLY.

Ce site est hébergé par la société OVH, située 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix - Tél : +33 9 72 10 10 07.

Il est recommandé au GECC de présenter le modèle de mentions légales suivant sur toutes les pages éditées par l'application :

« La présente application ObsEnMer 2 est éditée et exploitée par le GROUPE D'ETUDE DES CETACES DU COTENTIN (GECC) – Association déclarée, SIREN n°418259479, sise Place des Justes 50130 Cherbourg-en Cotentin.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.33.10.22.50 ou par courrier électronique à l'adresse gecc@hotmail.fr.

Le directeur de la publication est Monsieur François GALLY.

Cette application est hébergée par la société OVH, située 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix - Tél : +33 9 72 10 10 07.

EN PRATIQUE

Nous vous recommandons de proposer à l'internaute un hyperlien en marge de chaque page de l'application et du site internet et renvoyant à ce modèle de mentions légales. En effet, la publication sur hyperlien peut, à l'égard des mentions légales, être considérée comme une publication sur standard ouvert.

Pour rappel, ces mentions légales visent à répondre aux dispositions suivantes :

Fondement	Mentions obligatoires
Art.6. III.1 LCEN ¹	<p>Le producteur d'un site doit mettre à disposition du public, dans un standard ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none">■ <u>S'il s'agit de personnes physiques</u> : nom, prénoms, domicile, numéro de téléphone et le numéro de RCS.■ <u>S'il s'agit de personnes morales</u> : dénomination ou raison sociale, l'adresse du siège social, numéro de téléphone, numéro de RCS ou de SIREN et le capital social.■ Le nom du directeur (ou du codirecteur de la publication) et du responsable de la rédaction (le cas échéant)².■ <u>Concernant l'hébergeur du site</u> : nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone.
Art.14 et 19 LCEN ³	<p>Le commerçant électronique (compris en l'espèce comme celui qui fournit des informations en ligne) doit mettre à disposition du public, dans un standard ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none">■ <u>S'il s'agit de personnes physiques</u> : nom, prénoms.■ <u>S'il s'agit de personnes morales</u> : raison sociale.■ L'adresse d'établissement, l'adresse de courrier électronique, le numéro de téléphone.■ Numéro de RCS ou de SIREN, capital social et adresse du siège social.■ <u>Si la personne est soumise à l'article 286 ter du code général des impôts</u> : le numéro individuel d'identification.■ <u>S'il s'agit d'une activité soumise à autorisation</u> : nom et adresse de l'autorité compétente.■ <u>S'il s'agit d'un membre d'une profession réglementée</u> : la référence aux règles professionnelles applicables, le titre professionnel, l'Etat membre et le nom de l'ordre compétent.

Soulignons que le défaut de communication au public de ces informations est sanctionné sévèrement (**jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende en cas de manquement à l'Article 6.III.1 de la LCEN, les peines d'amende étant multipliées par 5 pour les personnes morales, soit 375.000 euros**).

¹ La loi du 21 Juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique

² Article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle

³ La loi du 21 Juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique